

RTD, le 1^{er} réseau national pour le désamiantage

« **J**'ai décidé de créer le réseau RTD (Réseau Tempo Désamiantage) pour aider nos adhérents à obtenir la qualification « amiante ». En effet, sur les chantiers de réhabilitation, on retrouve de l'amiante dans 95 % des cas et les entreprises concernées par ces chantiers ont besoin de cette qualification

pour ne pas avoir à faire appel à des prestataires et ainsi ne pas dépendre d'eux dans l'avancement de leur travail », explique Dominique Florio, pdg de la société Tempo et initiateur du réseau. Lancé officiellement en septembre 2010, le réseau RTD fédère et accompagne des entreprises du bâtiment souhaitant créer ou maintenir une activité de dépose d'amiante en leur proposant une réponse globale. RTD compte

déjà 12 entreprises adhérentes, représentant 550 salariés et un chiffre d'affaires annuel de 70 millions d'euros. Les métiers représentés touchent le second œuvre (peinture, revêtement de sol, isolation, menuiserie intérieure et extérieure...) mais aussi la couverture, la charpente, la démolition et le traitement des déchets. « Actuellement nous étudions 10 candidatures par mois avec pour objectif d'atteindre 150 entreprises adhérentes d'ici fin 2013 », ajoute Dominique Florio.

Un suivi personnalisé

Formation, accompagnement pour l'obtention du mode opératoire général amiante (MOGA), coaching avant les audits, mise à disposition du matériel, informations sur les évolutions réglementaires, vérification périodiques et étalonnages des matériels amiante sont autant d'outils proposés par le réseau à l'entreprise adhérente. Certaines entreprises ne passent pas la qualification car c'est fastidieux à obtenir alors



Lancé officiellement en septembre 2010 le réseau RTD fédère et accompagne des entreprises du bâtiment souhaitant créer ou maintenir une activité de dépose d'amiante en leur proposant une réponse globale.

qu'elles en ont besoin pour évoluer dans leur métier. Ce suivi personnalisé les aide dans l'obtention de cette qualification. La mise à disposition de matériels de retrait d'amiante jusqu'au jour de l'audit entreprise, est un atout et une aide non négligeable car il faut compter environ 20 000 euros d'investissement avant même d'avoir obtenu la qualification, évitant ainsi à l'entreprise d'investir trop tôt. « Nous proposons un accompagnement. Les entreprises utilisent une documentation pré-écrite adaptable pour la demande de qualification. L'entreprise est évaluée gratuitement par le réseau. Cette expertise prend en compte la culture de l'entreprise, ses moyens humains, techniques et matériels, la motivation qui incite le chef d'entreprise à faire du retrait d'amiante. Dans certains cas le réseau RTD dissuade l'entreprise de s'engager dans un processus de qualification », précise Dominique Florio. Ce réseau est animé en France par plusieurs

sociétés qualifiées dont le chef de file est la société Tempo ayant 13 ans d'expérience en désamiantage. Il englobe des experts dans le domaine de la formation amiante, des travaux de retrait d'amiante, du système de qualité et de la gestion des réseaux. RTD est partenaire avec Atibat, une société de formation permettant aux adhérents de former leur personnel au risque amiante. Un site extranet sécurisé permet la traçabilité des chantiers, des travailleurs et du matériel, les mises à jour du MOGA, la veille réglementaire... Amex Environnement assure la fourniture des appareils de protection respiratoire, leur maintenance et la vérification périodique de tous les matériels liés à l'activité de retrait d'amiante (aspirateur, extracteur d'air...). Une fois la certification obtenue, l'entreprise bénéficie d'une assistance en continue d'un référent expert amiante et d'un accompagnement pour le renouvellement du certificat de qualification. ■

Tous crédits DF



Dominique Florio, pdg de la société Tempo et initiateur du réseau RTD.